ETANG A & C :

Location à la journée

Pêche à la truite

ETANG B :

Pêche au poisson blanc :

Brêmes

Carpes

Gardons

Perche

Tanches

ETANGS ARC EN CIEL

REGLEMENTATION SAISON 2024

Ouverture de la pêche le samedi 6 avril 2024 à 08h00

Fermeture de la pêche le dimanche 3 novembre 2024 à 1630

Les cartes sont vendues sur place par les gardes et les membres du bureau.

Règlement Intérieur Spécifique aux 3 étangs :

Sont strictement interdits :

- La baignade.
- De jeter des détritus en tout genre sur les berges et dans les étangs.
- De pêcher la truite à l'asticot, aux œufs de poisons, aux vers de vase, aux pinkies, à la palette, aux vibrants ou ondulants.
- Les carpes doivent être remise à l'eau immédiatement.
- Les anguilles pêchées sont à remette dans l'eau afin de préserver l'espèce.
- Les chiens doivent être tenus en laisse et interdiction de les faire entrer dans l'eau.

Dates des déversements en 2024 :

Samedi 6 avril 30 kg	Samedi 4 mai 30 kg	Samedi 1er juin 30 kg mini	Samedi 6 juillet 30 kg	Samedi 3 août 30 kg	Samedi 7 septembre 30 kg

Tarif pour pêcher la truite dans les étangs A ou C :
Carte adulte le jour du déversement la journée : 10,00 €
Carte jeune moins de 12 ans la journée 5,00 €
Les lendemains des déversements ou après les locations :
Carte adulte pour 4 truites MAXIMUM : 3,00 €
Carte jeune moins de 12 ans pour 4 truites MAXIMUM : 1,00 €

Tarif pour pêcher le poisson blanc dans l'étang B :
Carte annuelle valable uniquement dans cet étang : 30,00 €
Carte journalière adulte 3,00 €
Carte journalière moins de 12 ans : 1,00 €

Le nombre de cannes autorisées :
Etang A et C : 1 canne le 1er et 2ème jour après chaque déversement ou location d'étangs avec truites, ensuite autorisation de pêcher avec 2 cannes.
Etang B : 2 cannes **MAXIMUM** pour pêcher le poisson blanc. NO-KILL obligatoire. La pêche en batterie n'est pas autorisée.
Samedi 1er juin 2024 journée annuelle truite avec lots.

Bonne pêche à tous.
QR Code règlement intérieur

Le Bureau
Le Président

I.P.N.S.